



Aliment bio pondeuses - phase 1

Conçu pour la phase où la production se poursuit mais où le troupeau commence à vieillir. Compte tenu de l'évolution des besoins nutritionnels, il vise à maintenir la production, à préserver la qualité de la coquille et à soutenir l'état du troupeau.

Constituants analytiques

PARAMÈTRE	VALEUR	UNITÉ
Protéine brute	15,5-17	%
Énergie métabolisable (EM)	2700-2840	kcal/kg
Matière grasse brute	3-5	%
Cellulose brute	3,5-5,5	%
Cendres brutes	13-16	%
Calcium (Ca)	4-4,6	%
Phosphore (P)	0,5-0,62	%
Sodium (Na)	0,16-0,19	%



FORME DU PRODUIT
Aliment composé en farine



EMBALLAGE
Sac PP de 25 kg · Sac PP de 50 kg · Sac kraft de 25 kg · Big bag de 1 000 kg · Vrac



ORIGINE
Türkiye



Une alimentation équilibrée pendant la poursuite de la production

La période de 46 à 65 semaines est celle où le troupeau passe de la production élevée à une phase de production plus avancée. Tandis que la ponte évolue au fil du temps, les besoins nutritionnels de la poule varient aussi selon le niveau de production et l'état corporel.

L'aliment bio phase 1 Bioyem est un aliment composé bio conçu pour les besoins nutritionnels des poules pondeuses de 46 à 65 semaines dans cette phase de production.

Il est important de gérer le programme d'alimentation non seulement selon le nombre d'œufs, mais en évaluant ensemble le poids des œufs, la qualité de la coquille, l'état du troupeau et les performances de production globales.

Préserver les réserves corporelles et l'équilibre minéral de l'animal tout en soutenant la continuité de la ponte est notamment important pour les performances du troupeau à long terme.

La phase 1 permet, après le pic de ponte, de passer à un programme d'alimentation adapté à l'évolution des besoins du troupeau.



PÉRIODE D'UTILISATION
46-65 semaines



ANIMAL CIBLE
Poules pondeuses en phase 1



TYPE DE PRODUIT
Aliment composé bio

Les paramètres indiqués ci-dessus correspondent à des valeurs généralement admises et peuvent varier d'un lot à l'autre ; les valeurs contractuelles sont communiquées sur demande, lors des échanges qui en découlent.